

Convocation du conseil municipal : le 16 mars 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

**PRESENTS :**

M. Didier **ROUSSEL**,

**Maire**

Mmes et Mrs **DEHONDT** Jean Pierre, **STEVENOOT** Jean Pierre, **VANPEPERSTRAETE** Pascale, **GRYMYSLAWSKI** Laurence, **DELAUTTRE** Richard

**Adjoint**

Mmes et Mrs, **DEBAVELAERE** Christophe, **DEREMETZ** Pascal (pouvoir à Nathalie VANDEWALLE jusqu'à son arrivée à 20 h 35), **DUBREUCQ** Guy, **BARBEZ** Nathalie, **GEERAERT** Marie Laure, **SENICOURT** Sabine, **VAESKEN** Ludovic, **VANDEWALLE** Nathalie, **STAIB** Audrey, **GRAVE** Julie, **DEBEUGNY** Marc

**Conseillers**

**Municipaux**

Absent (s) ou excusé (s) : **VAESKEN** Stéphanie (pouvoir à Julie GRAVE), **RYCKEWAERT** Jean-Paul (pouvoir à Didier ROUSSEL)

Secrétaire de séance : Nathalie VANDEWALLE, assistée d'Hélène ROULEZ, secrétaire générale de Mairie

1. Approbation du PV du 21 mars 2018
2. ADMINISTRATION GENERALE – adhésions CDG 59
3. FINANCES – budget unique 2018 ZAC de la clé des champs
4. FINANCES – budget unique 2018 Développement économique
5. FINANCES – taux d'imposition des 3 taxes
6. FINANCES – budget unique 2018 communal
7. INITIATIVES des Elus  
ADDITIF validé par tous :
8. Groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique

Le procès verbal du 21 mars est adopté à l'unanimité

2018 – 04 - 20 **ADMINISTRATION GENERALE**

**AFF 1005**

Demande de désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale

RAPPORTEUR : M. le Maire

Le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque affilié volontaire au Centre de gestion de la fonction publique territoriale, sollicite son retrait.

Conformément aux dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1985 et du décret n°85-643 du 26 juin 1985, il peut être fait opposition à la demande de la communauté urbaine de Dunkerque.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal par 3 abstentions et 16 voix contre (Didier Roussel, Jean Pierre Dehondt, Pascale Vanpeperstraete, Jean Pierre Stevenoot, Laurence Grymyslawski, Richard Delauttre, Jean Paul Ryckewaert, Christophe Debavelaere, Guy Dubreucq, Nathalie Barbez, Sabine Senicourt, Ludovic Vaesken, Stéphanie Vaesken, Audrey Staib, Julie Grave, Marc Debeugny)

S'oppose à la désaffiliation au Cdg59 de la communauté urbaine de Dunkerque

2018 – 04 – 022 /70– **FINANCES – LOGEMENT**

**AFF 1006**

**Analyse du BUDGET ANNEXE 2018 DE LA ZAC**

RAPPORTEUR : Guy DUBREUCQ, conseiller municipal, rapporteur du budget

Le budget 2018 du budget annexe de la ZAC incorpore d'une part les résultats du compte administratif 2017 et les nouvelles inscriptions pour l'exercice 2018. Ce budget gère les comptes de stock et est affilié à la TVA. Il s'agit donc d'une comptabilité croisée entre sections avec écritures en opérations d'ordre.

Le budget s'articule comme suit :

**FONCTIONNEMENT** = **67 077,95 €**

Dont en dépenses :

- C/6015 5 000 = terrains à aménager
- C/ 6405 50 000 = études et prestations de services sur les terrains (assistant à maîtrise d'ouvrage et études complémentaires)
- C/6231 2 000 = annonces et insertions
- C/ 002 10 077,95 = incorporation du déficit constaté en 2017

**INVESTISSEMENT** = **99 836,61 €**

**En dépenses**, cette somme correspond aux opérations d'ordre sur terrains, études et prestations inscrites sur le budget de fonctionnement "recettes"

- C/ 001 44 836,61 = reprise du déficit de 2017

**En recettes :**

- C/16874 99 836,61 = apport en provenance du budget communal à titre d'avance (on retrouve cette même somme au budget de la commune)

Le conseil municipal par 19 voix POUR ,

**ADOpte le BU 2018 de la ZAC de la « Clé des Champs »**

**2018 – 04 – 022 /90– FINANCES – INTERVENTIONS ECONOMIQUES** **AFF 1007****Analyse du BUDGET ANNEXE 2018 DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

RAPPORTEUR : Guy DUBREUCQ, conseiller municipal, rapporteur du budget

Le BUDGET UNIQUE 2018 du budget annexe du développement économique incorpore d'une part les résultats du compte administratif 2017 et les nouvelles inscriptions pour l'exercice 2018. Ce budget gère les comptes de stock et est affilié à la TVA. Il s'agit donc d'une comptabilité croisée entre sections avec écritures en opérations d'ordre.

Le budget s'articule comme suit :

**FONCTIONNEMENT = 40 708,33 €**

**Dont en dépenses**

- C/022	2 648,33	= dépenses imprévues
- C/023	15 000	= virement à la section d'investissement
- C/ 60611/12	1 500	= eau, électricité
- C/60628	2 000	= autres fournitures non stockées et petit matériel
- 615222/28	10 000	= entretien de bâtiments
- Pertes sur créances irrécouvrables	2 560	= impayé de loyer

**Dont en recettes :**

- C/ 002	25 906,33	= excédent de fonctionnement
- C/ 752	14 500	= revenus des immeubles

**INVESTISSEMENT = 50 962,50 €**

**Dont en dépenses,**

- C/020	4 462,50	= dépenses imprévues
- C/21318	18 000	= travaux sur bâtiments
- C/2152	15 000	= participation pour panneau auto routier

**Dont en recettes :**

- C/ 001	9 844,50	= reprise de l'excédent de 2017
- C/ 021	15 000	= virement de la section de fonctionnement
- C/1325	25618	= fond de concours CCHF

Le conseil municipal par 19 voix POUR, adopte le BU 2018 du développement économique

**2018 – 04 – 022 – FINANCES****AFF 1008****Fixation des taux des 3 TAXES LOCALES pour 2018**

RAPPORTEUR : Guy DUBREUCQ, conseiller municipal, rapporteur du budget

Le budget 2018 de la Commune présenté est en équilibre en tenant compte des taux des 3 taxes locales à déterminer pour 2018.

Compte tenu des éléments du budget, sur la proposition de la commission des finances, le conseil municipal décide de maintenir les taux des 3 taxes locales au même niveau que l'an passé, soit :

TAXE d'HABITATION –TH	=	17,52 %
TAXE S/FONCIER BATI –TFB	=	18,29 %
TAXE S/FONCIER NON BATI –TFNB	=	54,08 %

**ADOPTE voix pour 18 voix 1 contre (Marc Debeugny)**

**2018 - 04 - 022 - FINANCES - analyse du budget unique 2018****AFF 1009**

**RAPPORTEUR : Guy DUBREUCQ**

**RAPPEL** : Le conseil municipal a opté en 2003 pour le vote du budget en 2 phases : le vote du Compte Administratif de l'année antérieure, suivi par le vote d'un budget unique avec incorporation des résultats du compte administratif de l'année antérieure. La procédure classique, vote du budget primitif suivi en fin d'année du vote du budget supplémentaire, a été abandonnée au profit d'un BUDGET UNIQUE. Le budget unique contient les propositions nouvelles pour l'exercice en cours, l'inscription des 'Restes à Réaliser' et la reprise des résultats de l'exercice antérieur votés au Compte Administratif le 21 mars 2018.

**Opérations d'ordre** : ce sont des mouvements de section à section (du fonctionnement vers l'investissement et inversement). Ce sont par exemple les amortissements (1), les travaux en régie (2), le virement du solde des recettes de fonctionnement vers l'investissement, permettant de couvrir le déficit d'investissement (3). Ces mouvements constituent la part d'autofinancement qu'il est possible de dégager pour pouvoir d'une part rembourser le capital annuel des emprunts contractés, et d'autre part réinvestir dans des projets touchant le patrimoine communal (gros travaux, acquisition de matériel à amortir sur plusieurs années).

(1) **les amortissements** consistent, après acquisition d'un bien matériel à amortir ce bien sur plusieurs années afin de constituer une provision nouvelle pour une future acquisition (par exemple un véhicule, des chaises, une armoire) ; les immeubles ne sont pas amortis dans les communes.

(2) **les travaux en régie** sont les travaux réalisés par le personnel communal ; ils servent à intégrer le matériel acquis en fonctionnement ainsi que la main d'œuvre du personnel qui a transformé ce même matériel afin d'augmenter la valeur patrimoniale de la commune (l'aménagement de nouveaux locaux, la réfection des façades des bâtiments communaux –peinture, menuiseries extérieures....) ; seul le matériel acquis est soumis à récupération de la TVA.

(3) **en fin d'exercice** la section de fonctionnement doit présenter un excédent de recettes. La section d'investissement qui, dans la très grande majorité des cas, présente un déficit en général au moins égal au remboursement du capital des emprunts, doit être équilibrée par un apport des recettes de fonctionnement.

**Dépenses et recettes s'équilibrent à 2 770 665, 44 € avec reprise des résultats de N -1, se répartissant ainsi :  
1 792 421, 89 € en fonctionnement et 978 243, 55 € en investissement.**

#### COMMENTAIRES des principaux postes

<b>TOTAL fonctionnement DEPENSES =</b>		<b>1 792 421, 89</b>	<b>€</b>
<b>chapitre 011 charges générales =</b>		<b>397 200</b>	
A NOTER			
60612	45 000	energie électricité	
60623	42 000	Alimentation cantine	hausse du nombre de semaines de centre de loisirs
60628	15 000	fournitures Travaux en Régie	travaux d'entretien réalisés par services techniques
60631	2 000	produits entretien ménager	
60632	5 000	petit matériel	pour réparations diverses
60636	800	Vêtements de travail	
6064	4 000	fournit. Bureau : papier & matériel	dont flyers, petit esquelbecquois...
6065	5 500	livres, abonnements médiath.	2156 habitants x 2 € + abonnements
6067	6 000	Fournitures scolaires (30€ x 188)	dont 300 € frais de bureau direction
6068	10 000	petites fournitures	dont CLSH, MW
6122	9 000	crédit bail informatique NFI	(5 ordinateurs + logiciels) et sauvegarde
6135	500	Locations mobilières	location outils
61521	10 000	entretien différents terrains , élagage	
615221	36 000	entretien Batiments communaux	entretien courant dont cette année contreforts église
6156	47 000	Maintenance	copieurs mairie, MW ascenseur, médiathèque, fontaine cantine, cloches, divers
616	11 500	Primes d'assurances	baisse car renégociation des contrats
6182	1 000	documentation des services	(élections, état civil)
6184	3 000	formations du personnel	dont CLSH : BAFA: Zoé Zonnekyndt, Hélène Samsoen, Camille Senicourt, Loic Caouen

6188	12 000	Autres frais divers	CLSH : entrées diverses
6226	4 500	Honoraires	frais de géomètre
6231	4 000	Annonces et insertions	dont Delta FM et RDL et marchés publics
6232	33 000	Fêtes et cérémonies	dont MW (SACEM, cinéligue, spectacle, expo été, semaine au fil Yser, marché de Noël, brocante...)
6247	8 000	Transports collectifs	CLSH
6256	2 000	missions, déplacem. du personnel	
6257	5 000	Réceptions	dont MW (vernissage) + inaugurations + cérémonies 1er mai, cérémonies patriotiques
6261-2	12 500	affranchissement et télécom	
627-281	1 500	Services bancaires et cotis. Diverses	dont ANCV, cotis ass. Maires du Nord et des maires ruraux
6288	6 000	autres participations	AIPI : brigade verte
63512	7 000	Taxes foncières	
<b>chapitre 012 - charges de personnel =</b>			<b>649 500,00</b>
6331-6	5 000	Cotisations organismes sociaux	adhésion CDG, CNFPT
64111	304 000	personnel titulaire	
64131	100 000	Personnel non titulaire	dont animateurs CLSH
64168	47 000	Autres emplois d'insertion	(2CUI mois TNC + 1 Contrat d'avenir TC)
6451-3-4	153 000	URSSAF., RETRAITE, POLE EMPLOI	
6455	11 000	cotis. Assurance du personnel	SMACL
6456-8	6 000	Cotisations suppl. familial, PLURALYS	
6475-88	500	Médecine du travail, pharmacie, autres	
<b>Chapitre 65 - autres charges =</b>			<b>198 734,00</b>
6531	51 000	Indemnités des élus	
6532-3-4-5	3 300	Frais, formations, cotisations des élus	
6541	0	creances admises en non valeurs	0 €
6553	71 184	S.D.I.S. cotisation service incendie	
65736	4 500	C.C.A.S.	
6574	68 250,00	Subventions aux associations	voir tableau joint
<b>Chapitre 66 - charges financières =</b>			<b>28 000,00</b>
66111	27 000	Intérêts des emprunts	
6615 à 668	500	intérêts des LT et autres charges	
<b>Chapitre 67- charges exceptionnelles =</b>			<b>1 120,00</b>
6713	120	Secours et dots	
673	1 000	Titres annulés sur exercices antérieurs	
<b>opérations d'ordre et dépenses imprévues =</b>			<b>67 867, 89</b>
6811	50 500	amortissements du matériel	même somme au compte 28188 Recettes d'investissement
O22	17 367, 89	dépenses imprévues fonctionnement	
<b>O23</b>		<b>virement vers l'investissement</b>	<b>450 000,00</b> équilibre le budget et doit au moins être égal au remboursement du capital des emprunts (C/164 Dépenses d'Investissement)
<b>TOTAL fonctionnement RECETTES =</b>			<b>1 792 421, 89</b> €
<b>Chapitre 013 - atténuation de charges de personnel =</b>			<b>45 000</b> rembt CUI, Contrats d'avenir et SMACL
<b>Chapitre 70 - produits des services =</b>			<b>85 200</b>
70311/2	1 800	concessions cimetièrè	
70323	4 000	occupation du domaine public	ENEDIS ORANGE ...
7062	2 000	services culturels : MW médiathèque	
70632	21 000	services de loisirs (CLSH)	CLSH
70688	4 500	services sociaux autres	loca tables, chaises, emplacements marché Noël et brocante...
7067	50 000	services scolaires	encaissements cantine + périscolaire

<b>Chapitre 73 - impôts et taxes =</b>			<b>854 090</b>		
73111	757 434	contributions directes	sans changement des taux		
73211	38 000	compensation TP	versés par la CCHF		
73221	13 581	FNGIR compensation d'Etat			
7351	43 000	taxe sur l'électricité			
7362	2 075	taxe de séjour	derniers versements 2017 recette transférée à la CCHF		
<b>Chapitre 74 - dotations =</b>			<b>387 234, 50</b>		
7411	195 260	dotation forfaitaire	notifiée par l'Etat : 284 935 en 2012, 195 343 en 2017		
74121	38 481	dotation de solidarité rurale			
74121-7	30 104	dotation nationale de péréquation			
7478	30 000	CAF et MSA	CLSH Périscolaire		
74833-4-5-8	28 385	compensation TP,TF, TH Etat			
<b>Chapitre 75 - autres produits de gestion =</b>			<b>55 500</b>		
752-8	55 500	loyers et charges des immeubles	loyers et locations (baux commerciaux sur budget annexe)		
<b>Chapitre 77 - produits exceptionnels =</b>			<b>50 000</b>		
775	50 000	produits de cession	vente du terrain béguinage		
<b>excédent N-1 reporté =</b>			<b>365 397, 39</b>		
<b>TOTAL Investissement DEPENSES =</b>			<b>978 243, 55</b>	€	
<b>Chapitre 20 - immobilisation incorporelles =</b>			<b>0</b>		
202-205	0	immobilisations			
<b>Chapitre 21 - immobilisation corporelles =</b>			<b>395 000</b>		
2111	0	terrains nus			
2112	0	terrains de voirie			
2115	92 000	terrains bâtis	aménagement terrain benne à déchets verts et achat garage		
2116	18 000	cimetière	reprise concessions		
2121	500	plantations d'arbres	poursuite des plantations d'arbres de hautes tiges		
2128	10 000	agencements et aménagements			
21 312	12 000	bâtiments scolaires	clôtures		
21 316	20 000	équipement du cimetière	pilastres d'entrée et reprise monument Bergerot		
21318	196 500	autres bâtiments publics	mise aux normes accessibilité salle st Jo, changement de fenêtres à la salle du FAP, travaux salle de sport, tribune, vestiaires, orgue		
2138	25 000	autres constructions	abris bus		
21561	4 000	matériel roulant	remorque		
21568/78	15 000	matériel et outillage	outillage et signalétique		
21784	5 000	meublier	meubliers divers		
2183	1 500	matériel bureau informatique	dont imprimante CLSH et ordinateur école		
2188	20 000	matériel divers	instruments de musique, outillage, matériel technique		
<b>Chapitre 16 - emprunts et dettes =</b>			<b>125 755</b>		
<b>Chapitre 020 - dépenses imprévues =</b>			<b>22 688</b>		
<b>Chapitre 27 - avances =</b>					
<b>27638</b>	99 836, 61	ZAC			
<b>Chapitre 001 - incorporation du déficit N-1 =</b>			<b>314 963, 55</b>		
<b>TOTAL Investissement RECETTES = 978 243, 55</b>				€	
<b>Chapitre 10 - fonds divers = 328 963, 55</b>					
10222	4 000	FCTVA	Bts commerciaux non inclus (voir budget annexe)		

1068	314 963,55	excédent de fonctionnement	fonctionnement N-1
10226	10 000	Taxe d'aménagement	
<b>Chapitre 13 - subventions =</b>			<b>98 780</b>
1321-261	79 522	ETAT DETR	solde restaurant scolaire
1323	19 258	Département	solde restaurant scolaire
<b>Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées =</b>			<b>0,00</b>
165	0	cautionnement reçu	
<b>Chapitre 27 - autres immobilisations =</b>			
27638	0	basculement du budget développement économique	
<b>Ammortissements - opération d'ordre</b>			
	50 500	amortissement de matériel	
<b>Chapitre 021 - virement de la section de fonct. =</b>			<b>450 000,00</b>

Après délibération, le budget Unique 2018 est voté par 18 voix pour et 1 voix contre (Marc Debeugny)

2018 – 04 – 020 – ADMINISTRATION GENERALE

AFF 1010

**Rapporteur : Didier ROUSSEL**

**OBJET : APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIE, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE**

La loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME a instauré la fin des Tarifs Réglementés de Vente d'Electricité, pour les sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA, au 31 décembre 2015. Ainsi, ces contrats de fourniture d'électricité, passés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics, doivent s'inscrire dans le respect des procédures imposées par la réglementation en matière de Marchés Publics.

La directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil de l'Union Européenne du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel et abrogeant la directive 2003/55/CE a fixé les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel, et supprime notamment le monopole légal de fourniture. Ainsi, l'ensemble des contrats de fourniture de gaz naturel passés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics, doivent s'inscrire dans le respect des procédures imposées par la réglementation en matière de Marchés Publics.

En outre, plusieurs collectivités du territoire ont souhaité mutualiser les achats de gaz propane et de fioul domestique.

En vertu des dispositions combinées de l'ordonnance du 23 juillet 2015, qui permet la possibilité de constituer des groupements de commandes « entre acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics », et des articles L. 331-1 et suivants du Code de l'énergie, les collectivités territoriales et leurs établissements publics disposent de la faculté de constituer un groupement de commandes pour passer leurs marchés de fourniture d'énergie.

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son Livre II,

VU le Code de l'Energie,

VU l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU la note de présentation ci-avant développée,

CONSIDERANT que le Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre assurera le rôle de coordonnateur de ce groupement de commandes,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'AUTORISER la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture d'énergie et services associés, au bénéfice de l'ensemble des collectivités territoriales et établissements publics du territoire de Flandre.

- D'APPROUVER l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

- D'AUTORISER Monsieur le maire à signer la Convention de groupement de commandes ;

- DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération

**ADOpte à l'unanimité**

Initiatives des élus

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle directrice est nommée à l'école Saint Joseph, Madame Roussel.

Rappel du repas de printemps à l'école st Joseph.

Monsieur le Maire explique le projet de création de 23 places de stationnement entre le restaurant scolaire et la maison de retraite (travaux réalisés par la CCHF).

Fin de la séance : 21 h 20